



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

LISTE DES PIÈCES À PRODUIRE À L'APPUI D'UNE DEMANDE
D'APPROBATION DE MODIFICATIONS DES STATUTS D'UNE FONDATION

(en 3 exemplaires)

1° L'extrait des deux délibérationsⁱ du conseil d'administration décidant la modification des statuts, avec indication :

- ✓ du nombre de membres présents,
 - ✓ du constat de l'atteinte du quorum,
 - ✓ du nombre de personnes représentées,
 - ✓ du sens des votes,
-
- ✓ de la délégation confiée à deux de ses membres pour apporter directement les modifications non substantielles aux statuts qui pourraient être demandées par l'administration ou le Conseil d'Etat.
- Cette délégation est recommandée aux fondations pour simplifier l'examen des demandes.

2° Les nouveaux statuts proposés, paraphés à chaque page, datés et signés sous le dernier article ;

3° Le tableau comparatif (à 3 colonnes) mettant en vis-à-vis, pour chaque article, les statuts actuels, les statuts proposés, et le cas échéant les raisons qui motivent les changements proposés ;

4° La liste à jour (avant adoption des modifications statutaires) des membres du conseil d'administration et du bureau ;

5° Les comptes de résultat, les bilans et les annexes des deux derniers exercices ;

6° Le budget prévisionnel de l'exercice en cours.

ⁱ Ou une seule délibération, selon les modalités de modifications prévues aux statuts approuvés.